

## Règlement du Concours Photo Dogs Creek

### Conditions de participation

L'organisateur de l'événement « Concours Photo Dogs Creek » est Maxi Zoo France - 720, rue le Châtelier - 38090 Vaulx-Milieu / France.

La période de participation est du 01/06/2021 jusqu'au 30/06/2021, à minuit.

La participation est possible en postant une photographie sous le post du Concours Photo Dogs Creek sur la page Facebook de Maxi Zoo France (<https://www.facebook.com/MaxiZoo.France/>) ou en postant directement une photo sur votre compte Instagram avec les hashtags #MyOutdoorMoment et #dogscreekFR.

La photographie peut montrer uniquement votre ou vos chiens ou vous et/ou d'autres personnes avec votre ou vos chiens. Si votre photographie montre (également) d'autres personnes, vous devez obtenir le consentement de ces personnes pour des raisons de protection des données afin de publier la photographie dans le cadre du concours. Si vous n'avez pas pris la photo vous-même (selfie, retardateur), vous devez obtenir l'accord du photographe pour télécharger et publier la photo dans le cadre du concours.

Toutes les personnes physiques âgées d'au moins 18 ans et résidant en France métropolitaine (hors France et Monaco) peuvent participer au concours. Les employés de Maxi Zoo France et leurs proches sont exclus de la participation. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois (même nom, même adresse).

20 gagnants, dont 10 gagnants sur Instagram et 10 gagnants sur Facebook, seront tirés au sort le 5 juillet 2021. Chaque gagnant remportera un bon d'achat de 100€ TTC valable sur la marque Dogs Creek. Ce bon d'achat pourra être utilisé soit dans l'un des magasins Maxi Zoo de France, soit sur la boutique en ligne [www.maxizoo.fr](http://www.maxizoo.fr).

Maxi Zoo France prendra contact avec les gagnants par message privé Facebook ou Instagram pour les informer de leur gain et leur demandera s'ils souhaitent utiliser leur bon d'achat sur la boutique en ligne [www.maxizoo.fr](http://www.maxizoo.fr) ou dans un magasin Maxi Zoo de France.

- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable sur la boutique en ligne, il devra envoyer par retour de message Facebook ou Instagram son adresse électronique.

- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en magasin, il devra envoyer par retour de message Facebook ou Instagram son adresse postale.

Le gagnant est responsable de l'exactitude de l'adresse électronique ou de l'adresse postale fournie.

Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi du message, Maxi Zoo France se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant.

Maxi Zoo France fera parvenir les bons d'achats de 100€TTC dans un délais de 30 jours maximum après avoir reçu l'adresse électronique ou postale du gagnant.

Ces bons d'achats ne sont ni échangeables, ni remboursables. Ils seront utilisables en une (1) seule fois jusqu'au 31/12/21.

## **Les dotations**

20 bons d'achats de 100,00 euros TTC chacun sont mis en jeu au niveau national.

Ils sont valables en une seule fois, uniquement sur la marque Dogs Creek vendue en exclusivité par Maxi Zoo France.

Après tirages au sort des 20 photo, chaque gagnant aura le choix entre un bon d'achat de 100€TTC utilisable uniquement dans l'un des magasins Maxi Zoo de France, ou uniquement sur la boutique en ligne [www.maxizoo.fr](http://www.maxizoo.fr).

- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en ligne, ce bon d'achat lui sera envoyé par Email à l'adresse électronique qu'il aura préalablement indiquée par message .

- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en magasin, un courrier de confirmation écrite ainsi que le bon d'achat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception lui seront envoyés, à l'adresse postale qu'il aura préalablement indiquée par message.

Ces bons d'achats ne sont ni échangeables, ni remboursables. Ils seront utilisables dès remise de ceux-ci et jusqu'au 31/12/2021.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à leur échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol ou autre cas de force majeure.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Maxi Zoo France se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente.

La dotation est nominative, personnelle, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou à des tiers.

## **Informations sur la protection des données**

Les données personnelles recueillies concernant les participants font l'objet d'un traitement par la société organisatrice Maxi Zoo France, - 720, rue le Châtelier - 38090 Vaulx-Milieu / France.

Ces données sont recueillies uniquement à des fins de détermination des gagnants du jeu-concours et d'envoi des dotations aux dits gagnants dans le cadre de la participation à un jeu-concours.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement sur les données à caractère personnel vous concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à : [marketing@maxizoo.fr](mailto:marketing@maxizoo.fr)